



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lycées

Question écrite n° 22280

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le taux d'encadrement au lycée. Le chiffre d'un enseignant pour onze élèves est régulièrement cité. Il lui demande comment est obtenu ce chiffre qui peut sembler contradictoire avec la réalité du terrain.

Texte de la réponse

Pour l'année scolaire 1996-1997, 111 372 enseignants titulaires ont exercé à temps complet dans les lycées d'enseignement général et technologique devant 1 167 110 élèves, ce qui correspond à 10,5 élèves par enseignant et est conforme au nombre de onze mentionné régulièrement. Cependant, il n'est pas immédiatement possible d'en déduire la taille des classes. En effet, plusieurs paramètres doivent être pris en considération : le nombre d'heure suivies par chaque élève qui est compris entre 27 heures et 34 heures ; le nombre d'heures enseignées en demi-groupe compris entre 1 heure et 6 heures ; le nombre d'heures d'option compris entre 2 heures et 5 heures ; le nombre d'options offertes qui varie d'un établissement à l'autre ; le nombre d'heures assurées par chaque enseignant (valeur moyenne 18,2 heures). C'est en tenant compte de ces différents paramètres et des structures des établissements que l'on aboutit à une moyenne de 29,3 élèves par classe en lycée général et technologique. Ainsi une classe de seconde dont l'horaire est de 30 heures dont 8 heures en demi-groupes, 4 heures en tronc commun, 4 heures en option choisie parmi une liste de 4 options nécessiterait 50 heures d'enseignement. Il faudrait donc 2,74 enseignants pour les assurer, ce qui convertit le nombre de 10,5 élèves par enseignant en 29 élèves par classe. Ce nombre correspond à la moyenne constatée. « Le pourcentage d'heures d'enseignement assurées en groupes dans les lycées, toutes formations confondues, dépasse 45 %. Le nombre moyen d'élèves dont un enseignant a la charge dans sa classe à un moment donné ou nombre moyen d'élèves par structure (E/S), est de 23,4 en lycée pré-baccalauréat. Ce nombre varie assez peu d'une académie à l'autre, à l'exception de plusieurs académies rurales où il est plus faible et, à l'opposé, certaines académies urbanisées où il est plus élevé. »

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22280

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 décembre 1998, page 6634

Réponse publiée le : 19 février 2001, page 1106